

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

Ministère de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire

Ministry of Economy, Planning and Regional
Development

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARIAT

Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des
Investissements Publics

Directorate General of the Economy and Public
Investment Programming

Division de la Prévision et de la Préparation des Programmes
et Projets

Projection, and Programmes and Projects
Preparation Division

Cellule de l'Elaboration du Programme d'Investissement Prioritaire
et des Cadres des Dépenses à Moyen Terme

Priority Investment Programme and Medium-Term
Expenditure Frameworks Development Unit

N° _____/N/MINEPAT/SG/DGEPI/DPP/CCPIP-CDMT

Yaoundé, le

Termes de référence :

**Actualisation du guide d'élaboration des CDMT
ministériels selon les dispositions du Nouveau
régime financier**

I. Contexte et justification

L'adoption du Nouveau régime financier en décembre 2007 par l'Assemblée Nationale marque un tournant majeur dans la mise en œuvre des réformes des finances publiques au Cameroun. Cette Loi introduit d'importants changements dans le mode de préparation, présentation, exécution et suivi du Budget de l'Etat. Elle vise spécifiquement à mettre en place la budgétisation axée sur les résultats par l'introduction de l'approche Budget- programme, suivant laquelle les dotations budgétaires ne seront plus axées sur les moyens alloués aux Ministères et Institutions, mais sur la finalité de leurs actions.

Depuis l'adoption de la Loi portant nouveau régime financier, dont l'entrée en application totale a été fixée en Janvier 2013, plusieurs opérations ont été engagées en vue de sensibiliser l'opinion publique sur ses enjeux. Des réflexions ont été menées pour définir le contenu technique à mettre en place afin d'opérationnaliser le Nouveau régime financier. Celles-ci ont conduit aux actions ci-après :

- La rédaction du manuel d'élaboration du budget programme ;
- L'élaboration des modules de formation sur le Budget Programme ;
- L'élaboration des Plans d'Action Prioritaires des ministères 2012- 2014 ;
- L'élaboration des CDMT ministériels 2012-2014 ;
- L'encadrement de plusieurs ministères pour l'élaboration des Projets de Performance des Administrations (**PPA**) sur la base de leur CDMT.

Le CDMT, qui est un instrument de programmation triennal des dépenses publiques, apparaît alors comme un outil essentiel pour faciliter l'élaboration du budget programme. En 2010, la DPP a produit un Guide d'élaboration des CDMT ministériels et depuis lors, ceux-ci sont élaborés suivant la démarche indiquée par ledit guide.

Cependant, l'encadrement des différents ministères pour l'élaboration de leur CDMT 2012-2014 et 2013-2015, a permis de constater plusieurs insuffisances du guide liées en grande partie à son inadaptation face à la nouvelle donne qu'est le Budget Programme. En effet, ledit guide n'avait pas intégré les concepts du nouveau régime financier de l'Etat dans l'optique du budget-programme notamment : Programmes, Actions, Activités, Tâches, Autorisations d'engagement, Crédits de paiement, Report de crédit, etc.

Dans la perspective des CDMT ministériels 2014-2016, il apparaît impératif d'actualiser le Guide d'élaboration des CDMT ministériels au regard du nouveau régime financier de l'Etat en y introduisant toutes réformes et innovations qu'imposent le budget-programme, ce d'autant que le manuel d'élaboration du budget programme indique que le tableau de programmation financière des PPA sera un extrait des CDMT et le projet de décret sur le calendrier d'élaboration du budget précise que les CDMT ministériels constitueront la base de travaux des pré-conférences budgétaires.

Les présents termes de référence décrivent de façon détaillée les travaux à mener en vue de la production du guide actualisé d'élaboration des CDMT ministériels.

II. Objectifs

II.1. Objectif général

L'objectif de ce travail est d'arrimer le guide d'élaboration des CDMT ministériels aux dispositions du nouveau régime financier de l'Etat.

II.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- Intégrer dans le guide des CDMT qui sera produit, les nouveaux concepts utilisés dans le cadre du budget programme ;
- Adapter la démarche d'élaboration des CDMT ministériels aux exigences du Budget-Programme ;
- Intégrer de manière spécifique dans la programmation financière des CDMT les notions d'Autorisation d'Engagement (AE), de Crédits de Paiement (CP), de Reports de Crédits (RC).

III. Résultats attendus

Au terme de ce travail, il est attendu un guide d'élaboration des CDMT ministériels actualisé qui intègre les spécificités techniques d'élaboration du budget-programme et d'application aisée.

IV. Travail à faire

Pour atteindre ce résultat, les tâches ci-après doivent être réalisées :

1. Elaboration d'une démarche de programmation comportant par fonction, des objectifs, des programmes, des actions assorties d'indicateurs conformément aux dispositions de l'article 8 du Nouveau régime financier ;
2. Description détaillée assortie des exemples concrets des principales étapes à réaliser pour l'élaboration des CDMT ministériels ;
3. Définition des outils techniques de programmation du Budget dans les ministères notamment les fiches de collecte et de synthèse d'information ;
4. Actualisation de la structure de Présentation des CDMT et des tableaux annexes nécessaires à la budgétisation ;
5. Elaboration d'une démarche de validation des CDMT ;
6. la définition des rôles et responsabilité des principaux acteurs du processus d'élaboration des CDMT ministériels ;
7. définition des principaux extraits de la programmation (matrice du cadre logique, tableau de programmation financière, etc.) et leur utilisation pour l'élaboration du budget-programme ;
8. la formulation d'un mécanisme de prise en compte des Autorisation d'engagement et Crédit de paiement dans les CDMT ministériels.

V. Méthodologie

En vue de réaliser cet important travail, la méthodologie préconisée s'articulera autour des étapes suivantes :

Etape 1 : Elaboration du draft, finalisation et validation en interne du guide

Ce guide actualisé doit pouvoir décrire clairement et de façon détaillée, les différentes étapes d'élaboration des CDMT ministériels au regard des dispositions du Nouveau régime financier de l'Etat. Dans cette perspective, un groupe de travail ad hoc doit être mis en place par la DGEPIP. Il exploitera tous les documents existants sur la réforme des finances publiques et sur la planification stratégique au Cameroun. Il s'agit par exemple, du Nouveau régime financier de l'Etat, du guide d'élaboration des CDMT Ministériels, du manuel d'élaboration du Budget-Programme, des modules de formation sur le budget programme, du document sur la réforme des finances publiques, des modules de formation sur l'élaboration des CDMT Ministériels, du guide de planification stratégique actualisé.

Il convient de rappeler que ce groupe de travail, qui sera composé des cadres de la DPP, de la DPI, de la DGB et de la DPPS, aura la charge de rédiger le draft du guide actualisé.

Ce draft actualisé sera finalisé lors des séances de travail à la DGEPIP et validé en interne au cours d'un atelier qui sera organisé à cet effet.

Etape 2 : Validation du guide au cours d'un atelier élargi

Le document produit au cours de l'étape 1 ci-dessus sera validé au cours d'un séminaire participatif. Ces travaux qui seront élargis à d'autres responsables, seront consacrés aux exposés et échanges sur les principales articulations du guide. La suite des travaux se fera en groupe et portera sur l'analyse en profondeur des outils utilisés ainsi que la démarche proposée. Les résultats desdits travaux seront restitués et discutés en plénière. Les amendements jugés pertinents seront directement intégrés au document et suivra la validation par l'ensemble des participants.

Etape 3 : Edition et Traduction du guide

Une fois le guide validé, il sera édité en 300 exemplaires en français et traduit en anglais.

Etape 4 : Ateliers sectoriels de vulgarisation

La vulgarisation du guide méthodologique d'élaboration des CDMT ministériels actualisé doit se faire sous forme des séminaires/ateliers organisés par secteur. Le découpage sectoriel est celui préconisé par le DSCE. Ainsi, six (6) séminaires correspondant aux six secteurs spécifiques du DSCE seront organisés en deux jours à Yaoundé. Les participants sont essentiellement les membres du Comité interne PPBS et ceux de la cellule technique de la programmation et de la budgétisation de chaque ministère. Au total, 5 personnes par ministère prendront part aux travaux du séminaire. La répartition sectorielle des participants est la suivante :

Secteurs	Ministères	Nombre participants	Total participants/secteurs
Infrastructures	MINTP	5	30
	MINDUH	5	
	MINEE	5	
	MINT	5	
	MINDAF	5	
	MINPOSTEL	5	
Industries et services	MINIMDT	5	20
	MINCOMMERCE	5	
	MINTOUR	5	
	MINPMEESA	5	
Rural	MINADER	5	20
	MINEPIA	5	
	MINFOF	5	
	MINEP	5	
Education, formation professionnelle	MINEDUB	5	25
	MINESEC	5	
	MINESUP	5	
	MINRESI	5	
	MINEFOP	5	
Développement social	MINSANTE	5	40
	MINAS	5	
	MINPROFF	5	
	MINTSS	5	
	MINSEP	5	
	MINJEUN	5	
	MINCULT	5	
	MINCOM	5	
Gouvernance	MINJUSTICE	5	70
	MINCONSUPE	5	
	MINATD	5	
	MINREX	5	
	MINFOPRA	5	
	MINFI	5	
	MINEPAT	5	
	AN	5	
	CS	5	
	CES	5	
	PRC	5	
	SPM	5	
	DGSN	5	
	MINDEF	5	
TOTAL GENERAL			205

VI. Lieu et durée

Le travail du groupe et la tenue de l'atelier devront aboutir à la production d'un guide d'élaboration des CDMT ministériels actualisé. Pour ce faire, il est urgent que ces travaux

commencent dans les meilleurs délais, pour qu'au plus tard au mois de février 2013, soient organisés les ateliers de finalisation et validation, afin que le guide soit opérationnel dès le mois d'Avril 2012.

Les ateliers de validation du guide se tiendront hors de Yaoundé pour s'assurer de l'entière disponibilité des participants pendant et en dehors des heures habituelles de service, en revanche, ceux de vulgarisation auront lieu à Yaoundé.